

**Séance du Conseil de Ville
du 30 janvier 2017, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 23 / 2017**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbaux no 21 et 22 des 28 novembre et 12 décembre 2016
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Melike Baser
 - M. Jean-Bernard Delalonde, son épouse Cinzia Lurati et leur fille Léa Delalonde
 - Mme Hülya Pintolli, son fils Elvin Pintolli et sa fille Melinda Pintolli
 - M. Brice Rabetokotany
 - Mme Nasibe Rabushaj, son époux Liridon Rabushaj et leurs enfants Anisa Rabushaj et Leo Rabushaj
 - Mme Martine Rodriguez
6. Election de Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, à la Commission de gestion et de vérification des comptes, en remplacement de Mme Marie-Claire Grimm
7. Développement de l'interpellation 3.03/16 - "Soutien moral à la Cantine", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
8. Développement du postulat 4.11/16 - "Des espaces de jeu pour apprendre à gérer les dangers et les risques", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
9. Développement de la motion 5.17/16 - "Mise en place d'une solution provisoire pour l'accès de la passerelle de Morépoint avant son remplacement prévu en 2020-2022", PLR, M. Julien Crevoisier
10. Réponse à la question écrite 2.10/16 - "Desserte de la rue de Chêtre par les transports publics", PLR, M. Christophe Günter
11. Réponse à la question écrite 2.11/16 - "Quel futur pour l'administration avec les contrats numériques stockés de manière décentralisée ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
12. Bilan annuel et présentation des projets futurs, par M. Damien Chappuis, maire
13. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

M. Jude Schindelholz, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il adresse un salut particulier aux participantes à la 2^e session de la formation "Femmes et politique : à la découverte de la politique communale", organisée par la Déléguée cantonale à l'égalité.

2. **APPEL**

Conseil de Ville

38 membres sont présents.

M. Jude **Schindelholz**, président, M. Olivier **Montavon**, 1^{er} vice-président, M. Christophe **Günter**, 2^e vice-président, Mme Marie-Claire **Thiévent**, scrutatrice, Luc **Dobler**, scrutateur.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Pierre **Chételat**, Claude **Chèvre**, Karen **Chevrolet**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Besim **Hoxha**, Toufiq **Ismail-Meyer**, Thierry **Kamber**, Rébecca **Lena**, Renaud **Ludwig**, Laurent **Michel**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**, Lydia **Schwyzler**, Mehmet **Suvat**, Diego **Tomaselli**.

Sont excusés et remplacés

M. Alain Beuret est remplacé par M. Christian **Wirz**

Mme Jeanne Beuret est remplacée par Mme Chantal **Jaussi**

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Blaise **Christe**
 M. Quentin Chappuis est remplacé par Mme Marie **Blandino**
 M. Philippe Rottet est remplacé par Mme Laurence **Studer**
 Mme Mansouratou Sokpolie est remplacée par M. Laurent **Crevoisier**

Sont excusés

MM. Félix Baumann, Richard Mertenat, Dominique Nusbaumer.

Conseil communal

- M. Damien **Chappuis**, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick **Chapuis**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Pascal **Grob**, huissier

3. PROCÈS-VERBAUX NO 21 ET 22 DES 28 NOVEMBRE ET 12 DÉCEMBRE 2016

Les procès-verbaux no 21 du 28 novembre et 22 du 12 décembre 2016, avec une correction typographique, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Pierre Chételat, PLR, à la suite du départ en retraite du Commissaire de police à fin 2016, souhaite savoir où en est la procédure de nomination de son remplaçant, dont l'entrée en fonction est fixée au 1^{er} avril 2017. Cette vacance pose-t-elle problème à la Police locale ?

M. Damien Chappuis, maire, indique que le Conseil communal a mené plusieurs auditions pour cet important poste, la nomination d'un nouveau commissaire étant prévue pour courant février. Compte tenu du délai de dédite de la personne qui sera engagée, son entrée en fonction interviendra au plus tôt au 1^{er} juin 2017.

M. Pierre Chételat est satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, estimant important de situer Delémont par rapport à d'autres localités, indique que *PME Magazine* classe la ville au 5^e rang sur 19 en matière de gestion financière (couverture des charges, degré d'autofinancement, engagements, investissements ou exactitude des prévisions fiscales). Satisfait de cette position, M. Baettig souhaite l'avis de M. le Maire concernant le commentaire du journal, qui stipule que Delémont consacre Fr. 3.- d'impôt sur Fr. 100.- aux intérêts de la dette, alors que les taux sont bas. Le Conseil communal a-t-il une stratégie pour alléger cette charge ?

M. Damien Chappuis, maire, relève la dette conséquente de la Ville, de quelque Fr. 10'000.- par habitant, et la diminution de la quotité de 1.95 à 1.9 en 2016. Cette mesure provoque une baisse de rentrées fiscales qui pourraient contribuer à l'allègement de la dette ou à des investissements futurs. Toutefois, M. Chappuis relève la politique cohérente menée par l'Exécutif en matière d'investissements, tout en essayant de diminuer cette dette, bien qu'aucune révision de la Loi d'impôt ne soit actuellement prévue.

M. Dominique Baettig est partiellement satisfait.

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, souligne que les rues de la Vieille Ville sont souvent fermées à la circulation lors de manifestations, alors que plusieurs commerçants n'en sont pas avisés à l'avance. Mme Studer invite à veiller à une meilleure information, tout en relevant que de nombreuses places de stationnement payantes sont occupées abusivement, ce qui pénalise les commerçants et leurs clients. Elle souhaite donc que la Ville rende les fautifs attentifs à la gêne qu'ils provoquent, estimant nécessaire de conserver une activité commerciale prospère en Vieille Ville.

M. Damien Chappuis, maire, confirme que la tenue de manifestations à Delémont implique des organisateurs qu'ils les annoncent à la Municipalité tout en informant les riverains. S'agissant de la Vieille

Ville, M. Chappuis relève qu'elle est rarement fermée à la circulation, même si une récente manifestation aurait effectivement nécessité une information complémentaire. Quant au stationnement prolongé de véhicules, M. Chappuis attend la nomination du nouveau commissaire, avec qui les règles et tâches de la Police locale seront redéfinies selon les synergies avec la Police cantonale. Mettant en évidence l'illégalité, pour un automobiliste, de réalimenter un parcomètre sans déplacer son véhicule, M. Chappuis précise que la Ville ne dispose actuellement pas d'agents en suffisance pour mener les contrôles nécessaires, ce à quoi elle veillera de manière plus accrue à l'avenir.

Mme Laurence Studer est partiellement satisfaite.

M. Diego Tomaselli, PS, revenant sur la votation fédérale du 12 février 2017 concernant la RIE III, indique que son acceptation induira une perte fiscale massive, vu que les communes, qui accueillent les entreprises et, de fait, qui financent les infrastructures fonctionnelles, seront négativement touchées. Une perte de 9 millions de francs pour les communes jurassiennes est attendue (14 millions de francs pour le Canton) et devra être compensée, sans proposition concrète du Gouvernement jurassien. Sur les ondes de la radio locale, le ministre des finances, M. Charles Juillard, a affirmé s'être entretenu avec les communes pour que la réforme soit sans conséquences pour le citoyen. Aussi, M. Tomaselli souhaite savoir si le Conseil communal en a débattu avec le Gouvernement jurassien et s'il a obtenu des propositions concrètes de compensation financière pour faire face aux pertes fiscales prévues ?

M. Damien Chappuis, maire, indique que l'Exécutif ne dispose pas, à l'heure actuelle, de tous les éléments de réponse, malgré les récentes discussions avec le Ministre des finances. Toutefois, la RIE III fait l'objet de nombreux débats au sein de l'Association jurassienne des communes, qui rencontrera Mme Nathalie Barthoulot, présidente du Gouvernement jurassien, et M. Juillard, le 22 février pour débattre de la nouvelle répartition des tâches et des charges entre le Canton et les communes. Dans ce cadre, le comité de pilotage, représenté par les communes de Porrentruy, Saignelégier et Delémont, ainsi que du Gouvernement, a déterminé la répartition des tâches et leur éventuelle centralisation ou décentralisation, en ce qui concerne leur exécution ou leur aspect décisionnel. Reste à définir la répartition des charges, dans laquelle la RIE III sera prise en compte. Finalement, le comité doit encore débattre des mesures Optima. En effet, si, comme convenu, elles n'engendrent aucune charge supplémentaire pour les communes, les rétrocessions suscitent certaines interrogations. M. Chappuis regrette de ne pas disposer d'informations plus précises à quelques jours de la votation, qui impliquera de faire des propositions aux Législatifs cantonal et communal, voire à la population. A titre d'exemple, il indique que le taux d'imposition passerait de 20.62 % à 17 % en 2019, ce qui provoquerait un manque à gagner de 2.7 millions de francs pour les communes. Sa répartition sur les communes, à définir, selon leur nombre d'habitants ou d'entreprises, n'aura pas le même impact à Delémont.

M. Diego Tomaselli est satisfait.

M. Marc Ribeaud, PS, s'agissant de la décision de la Confédération d'indemniser les enfants placés de force pour les injustices subies, indique que les requérants devront obtenir des cantons et communes les preuves de leur placement par les Autorités. Des années quarante à quatre-vingt, Delémont faisait partie du Canton de Berne, qui avait un large recours à cette pratique. Relevant que la Ville dispose d'un Service des archives fonctionnel, M. Ribeaud demande si le Conseil communal a pu déterminer si les Autorités delémontaines ont été impliquées dans ce type de placement et si le service précité pourra répondre aux demandes des requérants.

Mme Esther Gelso informe qu'une fois les recherches effectuées en ce qui concerne l'organisation des archives jusqu'en 1980, elle en avisera M. Ribeaud. Par ailleurs, elle précise que la procédure décidée par la Confédération sera ouverte jusqu'en 2018 et qu'une douzaine de demandes ont été déposées mais peut-être pas encore reconnues comme placement abusif, lequel permet d'obtenir une indemnisation.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

M. Laurent Crevoisier, PS, relève que l'accroissement des synergies entre les Polices cantonale et locale, dès mars prochain, provoquera l'attribution de nouvelles tâches pour les agents municipaux, d'où la demande de son groupe de modifier le Règlement de police. Aussi, M. Crevoisier souhaite connaître les attentes du Conseil communal quant à ces synergies, savoir si les Autorités prévoient une augmentation des effectifs et si la population doit envisager une baisse de la présence policière en ville. L'Exécutif a-t-il révisé le règlement précité ?

M. Damien Chappuis, maire, confirme l'entrée en vigueur au 1^{er} mars 2017 de l'Ordonnance sur la collaboration entre la Police cantonale et les communes, au travers de laquelle les agents municipaux disposeront des mêmes compétences que leurs homologues cantonaux, ce qui pourrait engendrer une révision de leur cahier des charges. Pour ce sujet, tout comme pour la révision du Règlement de police, où certaines décisions ont déjà été prises, la nomination du nouveau commissaire est attendue. Pour l'heure,

le Conseil communal attend de connaître les résultats de cette collaboration pour déterminer si des postes d'agents doivent être créés, tout en soulignant qu'ils ne seront en tous les cas pas diminués. En dernier lieu, M. Chappuis informe avoir défendu la Police locale auprès du Canton, soulignant l'importance de disposer d'une police de proximité pouvant agir sur le territoire communal.

M. Laurent Crevoisier est satisfait.

Mme Karen Chevrolet, PDC-JDC, s'interroge sur les tarifs des taxis, un citoyen ayant pris un taxi trois fois pour le même trajet, pour un forfait de Fr. 12.-, Fr. 15.- et Fr. 10.-. Elle souhaite connaître les règles en la matière et savoir si l'Exécutif envisage d'en informer la population.

M. Damien Chappuis, maire, souhaiterait savoir si les tarifs précités sont pratiqués par trois différentes entreprises de taxi ou par la même entreprise. De plus, les tarifs doivent être affichés à l'intérieur des taxis et sont fixés par chaque entreprise, la liberté de commerce empêchant le Conseil communal d'intervenir dans ce domaine. Toutefois, M. Chappuis indique les quatre concessionnaires de type A ont débattu de l'uniformisation éventuelle de leurs tarifs, pour éviter une concurrence malsaine. Finalement, il informe que les exigences envers les usagers des taxis pourraient faire l'objet d'un article dans le *Delémont.ch*.

Mme Karen Chevrolet est satisfaite.

5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Melike Baser
- M. Jean-Bernard Delalonde, son épouse Cinzia Lurati et leur fille Léa Delalonde
- Mme Hülya Pintolli, son fils Elvin Pintolli et sa fille Melinda Pintolli
- M. Brice Rabetokotany
- Mme Nasibe Rabushaj, son époux Liridon Rabushaj et leurs enfants Anisa Rabushaj et Leo Rabushaj
- Mme Martine Rodriguez

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **ELECTION DE MME MAGALI ROHNER, CS•POP•VERTS, À LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES, EN REMPLACEMENT DE MME MARIE-CLAIRE GRIMM**

Mme Marie-Claire Thiévent, CS•POP•Verts, propose de la candidature de Mme Magali Rohner à la Commission de gestion et de vérification des comptes, en remplacement de Mme Marie-Claire Grimm.

DECISION : Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, est élue membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes, en remplacement de Mme Marie-Claire Grimm, à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.03/16 - "SOUTIEN MORAL À LA CANTINE", CS•POP•VERTS, M. CAMILLE REBETEZ**

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, décrit cette institution, installée aux Rondez et qui pourrait représenter la Maison des associations souhaitée par la Municipalité. Les utilisateurs ont entièrement rénové le bâtiment et amélioré les alentours, tout en gérant les différents espaces de création et de rencontre de l'association, reconnue d'utilité publique par le Canton, sans soutien financier des Autorités. Un contrat de bail échéant en 2030 a été signé avec le propriétaire des lieux, lequel y a mis un terme pour des motifs de non-respect des engagements, notamment un toit en tôle posé illégalement sur un abri et des déchets entreposés à l'extérieur au moment des rénovations. Il retient depuis plusieurs mois le dossier lié au changement d'affectation indispensable du local, ce qui empêche la Cantine de développer ses activités. Dans cette situation, M. Rebetez souhaite que la Ville intervienne, en affirmant son soutien et son attachement à l'association. Il lui suggère de prendre contact avec le propriétaire et qu'il l'invite à se mettre aux normes ou qu'il agisse en qualité de médiateur de conflit, ce qui mettrait en évidence son attachement à la culture alternative. Il refuserait que Delémont suive le même parcours que Moutier, qui a perdu le Pantographe, également reconnu d'utilité publique par le Canton de Berne, sans frais pour la collectivité publique.

M. Patrick Chapuis indique que le Conseil communal a pris connaissance, par l'intermédiaire des médias régionaux, de l'existence de la Cantine, association avec laquelle il a pu entrer en contact après plusieurs vaines tentatives. Une rencontre en mai 2016 a permis à l'Exécutif de visiter les lieux et de prendre connaissance des différentes activités prévues, démarche que le Conseil communal a appréciée. A cette occasion, l'Exécutif a précisé que le bailleur devait soumettre à la Ville une demande de permis justifiant le changement d'affectation du bâtiment, pour délivrance du permis d'exploitation. A ce jour, aucune requête n'est parvenue au Conseil communal, ce qu'il regrette, mais des tractations sont en cours entre la Cantine et le bailleur, dont les détails restent inconnus. Les informations de M. Rebetez donnent quelques éléments de réponse par rapport au retard dans le dépôt de la requête mais le Conseil communal peut difficilement faire pression auprès du propriétaire, vu qu'il s'agit d'une affaire privée.

Le Conseil communal reconnaît l'association qui a toute sa place à Delémont et lui accordera son soutien. Pour cela, l'obtention du permis d'exploitation s'impose pour que les règles de cohabitation soient respectées. A titre personnel, M. Chapuis se tient à la disposition des parties, de même que son département, pour mener à bien les démarches nécessaires.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, remercie M. Chapuis qui a accepté d'être l'interlocuteur de ce dossier pour tous les intervenants. Par ailleurs, il précise que la demande de changement d'affectation a été remplie en bonne et due forme mais que le bailleur retient la requête depuis plusieurs mois. Dans ces circonstances, M. Rebetez estime que si la Commune a un intérêt dans cette association, elle pourrait prendre les devants. A son avis, il ne s'agit pas encore de sauver la Cantine mais de contribuer à faire avancer le changement d'affectation en faveur de l'association.

8. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.11/16 - "DES ESPACES DE JEU POUR APPRENDRE À GÉRER LES DANGERS ET LES RISQUES", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, indique que, selon une étude menée par Pro Juventute, les enfants de 5 à 9 ans sont toujours moins nombreux à passer du temps à l'extérieur (une heure sous surveillance), 33 % d'entre eux jouant dans la rue, alors que 83 % utilisent les cours et les jardins uniquement autour du domicile. Les raisons en sont l'anxiété des parents, un urbanisme non adapté, une circulation dense et à risque et l'individualisme. Le voisinage semble de moins en moins se connaître dans le monde actuel multiculturel et se fait de moins en moins confiance, au contraire du Japon, par exemple. De l'avis de M. Baettig, pratiquer une activité ludique dehors est fondamental pour l'acquisition de compétences relationnelles, d'expériences et d'exposition aux risques. Aujourd'hui, selon lui toujours, les gens se voient retirer de nombreuses responsabilités (port du casque à vélo, limitation du trafic, ...). Les espaces de jeux sont trop protégés et les activités bruyantes interdites. Avec l'aide de Pro Juventute, Zurich a transformé l'ancienne gare aux marchandises en espace de jeux. Aussi, M. Baettig invite le Conseil communal à évaluer les possibilités de créer un tel site innovant à Delémont, dans une friche urbaine par exemple, pour que les enfants puissent y développer leur autonomie et apprendre à gérer les risques loin de leur domicile, pour retrouver et développer une confiance en soi.

Mme Françoise Collarin rappelle que le Plan directeur des places de jeux et son plan d'actions adoptés en 2014 ont conduit au crédit-cadre de Fr. 350'000.- pour le réaménagement des places de jeux. Différentes actions ont été menées jusqu'à présent pour un coût de Fr. 100'000.-. Les jeux proposés répondent à une diversité de fonctions pour développer la confiance en soi, l'imagination et favoriser les activités physiques. Toutefois, Mme Collarin met en exergue la responsabilité de la Ville en cas d'accident, raison pour laquelle le Bureau de prévention des accidents (BPA) est consulté pour de tels aménagements, dont l'entretien est assuré par la Voirie. Si cette dernière se rend sur les places de jeux deux fois par semaine, le BPA ou un délégué externe les contrôlent deux à trois fois l'an. Mme Collarin indique que la Ville ne peut pas retenir la proposition de M. Baettig, vu la difficulté d'assurer la sécurité des jeux dans une friche urbaine. Comprenant l'avis de M. Baettig s'agissant de la protection des parents, elle relève qu'à de nombreuses reprises, la Voirie doit démonter des éléments de jeux pour éviter certains risques. Elle propose donc de rejeter le postulat.

DECISION : le postulat 4.11/16 - "Des espaces de jeu pour apprendre à gérer les dangers et les risques", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusé par 18 voix contre 4.

9. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.17/16 - "MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION PROVISOIRE POUR L'ACCÈS DE LA PASSERELLE DE MORÉPONT AVANT SON REMPLACEMENT PRÉVU EN 2020-2022", PLR, M. JULIEN CREVOISIER**

M. Julien Crevoisier, PLR, rappelant les détails de sa question orale de novembre dernier, indique que la fermeture de la passerelle de Morépont provoque une situation encore plus dangereuse, étant donné que de nombreux usagers escaladent les barrières métalliques posées à chaque extrémité, la balustrade de la passerelle étant d'ailleurs brisée. D'autre part, M. Crevoisier souligne que le projet d'écoquartier dans le secteur de Morépont, sans lien avec la passerelle, a été mis à l'enquête et qu'il rend les habitants du secteur perplexes vu l'augmentation de population attendue. Ces deux faits, bien que non liés, peuvent susciter un mécontentement des habitants de Morépont, d'où la proposition de M. Crevoisier d'installer une passerelle provisoire, dans un délai rapide et à un coût acceptable. Parallèlement au recours à l'armée, la Ville pourrait rechercher des solutions plus créatives, éventuellement auprès d'apprentis charpentiers, comme le suggère le groupe CS•POP•Verts. M. Crevoisier décidera de l'éventuelle transformation de sa motion en postulat une fois que les groupes se seront exprimés.

Mme Françoise Collarin rappelle la teneur de sa réponse à la question orale, notamment que le projet *Delémont marée basse* prévoit la réalisation d'un pont nettement plus grand, puisque le lit de la rivière devra être élargi de plusieurs mètres. Toutefois, le Département UETP a pris contact avec l'armée quant à la réalisation d'une nouvelle passerelle provisoire. Favorable à cette requête, l'armée soumettra une proposition à la Ville. Ainsi, le Conseil communal demande la transformation de la motion en postulat car il ne pourra pas faire réaliser l'ouvrage dans les six mois, à moins que l'auteur ne lui accorde un délai complémentaire. Mme Collarin retient la suggestion de faire appel à des apprentis charpentiers, tout en relevant le temps que nécessitera l'étude.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, estime important de prendre la demande de la population en considération, même si elle ne répond pas à des critères de gestion saine et rationnelle. De plus, parallèlement aux solutions évoquées, M. Miserez suggère d'étudier la pose d'un cadre de soutien sous la passerelle actuelle pour en garantir la sécurité ou le déplacement à Morépont de la passerelle menant au Gros-Seuc, qui sera retirée l'été prochain. Il relève la nécessité de disposer d'une passerelle définitive à Morépont, vu que la largeur du lit qu'aura la Sorne à cet endroit est déjà connue. M. Miserez confirme, photographies à l'appui, que cette passerelle est encore traversée, malgré sa fermeture à chaque extrémité. Aussi, il souhaite que la motion soit maintenue et que le Conseil communal, dans les six mois, garantisse, date à l'appui, la pose de la nouvelle infrastructure à cet endroit. A son sens, les habitants du quartier attendront quelques mois et renonceront à franchir les barrières, d'ici là renforcées.

M. Toufig Ismail-Meyer, CS•POP•Verts, relève la forte fréquentation de ce passage par les piétons, la mobilité douce étant un mode de déplacement à soutenir, d'où la nécessité de trouver une solution provisoire ou rapide. Le groupe CS•POP•Verts soutiendra la motion, en relevant que la Ville pourrait faire appel aux apprentis charpentiers, leurs homologues bâlois ayant construit une telle infrastructure à Allschwil il y a quelques années.

M. Blaise Christe, PDC-JDC, indique que son groupe soutiendra la motion, avec prolongation. La fermeture de la passerelle, qui provoque un détour, engendre actuellement un danger en cas de traversée. De plus, le groupe PDC-JDC se dit préoccupé par les enfants fréquentant la crèche et l'école de Morépont, qui doivent désormais emprunter la route de Bâle et la rue du 24-Septembre, fortement fréquentées.

M. Iskander Ali, PS, informe que son groupe soutiendra cette motion.

M. Julien Crevoisier, PLR, adresse ses remerciements à Mme Collarin et aux partis pour le consensus trouvé pour cette motion, dont il accepte la prolongation.

DECISION : la motion 5.17/16 - "Mise en place d'une solution provisoire pour l'accès de la passerelle de Morépont avant son remplacement prévu en 2020-2022", PLR, M. Julien Crevoisier, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

10. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.10/16 - "DESSERTE DE LA RUE DE CHÊTRE PAR LES TRANSPORTS PUBLICS", PLR, M. CHRISTOPHE GÜNTER**

M. Christophe Günter, PLR, est satisfait.

11. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.11/16 - "QUEL FUTUR POUR L'ADMINISTRATION AVEC LES CONTRATS NUMÉRIQUES STOCKÉS DE MANIÈRE DÉCENTRALISÉE ?", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, est satisfait.

12. BILAN ANNUEL ET PRÉSENTATION DES PROJETS FUTURS, PAR M. DAMIEN CHAPPUIS, MAIRE

M. Damien Chappuis, maire, présente le bilan des réalisations et des faits marquants de 2016, ainsi que les perspectives d'avenir du Conseil communal pour 2017 :

- développement du réseau des transports, avec l'inauguration du dernier tronçon de l'A16 sur sol jurassien ;
- nœud ferroviaire important reliant Delémont à Bienne et Bâle, avec une cadence assurée à la demi-heure ;
- révision du Plan d'aménagement local *Delémont cap sur 2030* et modification du Règlement sur les constructions et du Plan de zones, permettant l'accueil de 150 habitants supplémentaires par année jusqu'en 2030 ;
- population recensée : plus de 1'000 habitants de 2009 à ce jour ;
- baisse de la construction de maisons familiales due au peu de terrains à disposition ;
- habitat collectif en forte hausse, avec un taux de logements vacants de 1.71 % en 2015 et de 1.8 % en 2016 ;
- hausse des nuitées hôtelières ;
- projet d'agglomération de 3^e génération validé par le Canton et transmis à la Confédération ;
- mise à jour du Plan directeur régional et, avec, en plus du label Cité de l'énergie, l'intention de devenir Région de l'énergie ;
- mise en place des mesures définies dans les projets d'agglomération de 1^{ère} et 2^e générations (pistes cyclables, itinéraire des transports publics, ...) ;
- obtention du prix Flux de correspondance d'or, dû aux efforts consentis par les communes, le Canton et CarPostal ;
- majeure partie des objectifs atteints à la vélostation, gérée par 11 personnes ;
- politique de développement économique, avec l'acquisition de 23'000 m² de terrain pour l'implantation d'entreprises ;
- implantation d'un hôtel d'entreprises à innodel ;
- agrandissement de l'entreprise Victorinox (création de quelque 60 emplois et construction d'une passerelle reliant les deux bâtiments), de l'entreprise Turck (création de 100 emplois), et du Centre de santé ;
- construction du bâtiment de La Régie, qui abritera une antenne de l'Administration fédérale, 60 emplois étant prévus ;
- espace pour apprendre, découvrir et emprunter des jeux à la Ludothèque ;
- différentes manifestations organisées par la Bibliothèque ;
- projet de création du Théâtre du Jura, la recherche de fonds ayant presque abouti, avec la construction d'appartements et la création d'emplois ;
- diverses manifestations sportives organisées sur sol delémontain par la Ville et les sociétés locales ;
- Jeux olympiques des écoliers en Autriche et à Taïwan ;
- festival Delémont'BD ;
- augmentation constante de la fréquentation de l'Espace-Jeunes, avec 5'000 passages en 2016 ;
- nouvelle constitution du Conseil delémontain des Jeunes ;
- projet d'installation de la Maison de l'Enfance dans le bâtiment de la Mandchourie, à la rue de la Régie ;
- ouverture du Centre de jour *Sur la Doux* ;
- projet de skate-park, avec un crédit d'investissement soumis en 2017 ;
- projet d'assainissement et de rénovation du Gros-Seuc soumis au peuple en 2017 ;
- réalisation d'infrastructures destinées à l'accueil de personnes âgées ;
- diverses interventions dans les bâtiments communaux ;
- synergie entre les Polices cantonale et locale et inauguration du guichet commun à la gare ;
- entrée en fonction du chef matériel au CRISD ;
- réalisation de places de jeux ;
- projet de déchèterie régionale ;
- divers aménagements dans le cadre du projet *Delémont marée basse* ;
- aménagements à la route de Moutier, à la rue des Moulins et à la route de Rossemaison ;
- réalisation de parkings aux abords de la patinoire et aux Prés-Roses ;
- promotion de l'eau du robinet par les Services industriels, collaboration intercommunale en progression en ce qui concerne l'eau potable ;
- différents travaux sur les canalisations d'eaux usées ;

- réalisation de centrales photovoltaïques en ville de Delémont et inauguration de la centrale hydroélectrique de la Grande-Ecluse ;
- bornes de recharge électrique ;
- assainissement de l'éclairage public par le biais du projet Voie lactée (3'000 points d'éclairage à Delémont) ;
- Plan directeur et Conception directrice de l'énergie acceptés par le Canton et le Conseil communal, avec la définition de 19 mesures pour atteindre les objectifs climatiques déterminés par le Canton et la Confédération ;
- recertification du label Cité de l'énergie EEA Gold ;
- réalisation de logements au Voirnet et à la rue Emile-Boéchat, par des investissements d'institutions bancaires ou d'assurances ;
- projet d'écoquartier, dont le permis de construire a été déposé en 2016, et réalisation prochaine du parc urbain ;
- concours Vieille Ville fleurie et concours prévu en 2017 pour le réaménagement de la place Roland-Béguelin ;
- redynamisation de la Vieille Ville par l'intermédiaire du concept Vieille Ville Plus ;
- valorisation du quartier de la Gare, avec un lien avec la Vieille Ville ;
- différents projets au sud des voies (Centre de séminaires, Centre de congrès, éventuellement futur hôpital) ;
- lancement d'un mandat d'études pour déterminer le futur du secteur de la Poste, suite à l'acquisition de la parcelle no 822 au quai de la Sorne ;
- inaugurations des Campus Strate J et Avenir 33 ;
- changement d'ERP à la Municipalité ;
- budgets et comptes équilibrés depuis 2010.

M. Chappuis remercie le Conseil de Ville pour son appui permettant au Conseil communal de réaliser l'ensemble des projets prévus en ville, de même que les fonctionnaires communaux et la population.

13. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposées :

- **interpellation 3.01/17** - "Police municipale rôles et tâches actuelles et futures", PS, M. Diego Tomaselli
- **interpellation 3.02/17** - "Une monnaie locale pour dynamiser les échanges locaux", UDC•UDF•SP, M. Dominique Baettig
- **motion 5.01/17** - "Allocation de subventions, les mêmes exigences pour tous", PS, M. Marc Ribeaud

La séance est levée à 20 h 50.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Jude Schindelholz

Nadia Maggay